



En application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée délibérantes sont convoqués à la salle polyvalente, pour la séance du conseil municipal qui se tiendra en présence du public avec un nombre limité de 20 personnes afin de respecter la distanciation physique

**Vendredi 10 juillet 2020
à 12h30**

ORDRE DU JOUR

1 Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral au vu des élections des sénateurs

Carole HEULOT



Maire de Ruaudin